



La mise en place, dans l'Education nationale, d'un plan spécifique face à une éventuelle pandémie était indispensable. Le plan contient un certain nombre de mesures utiles et d'autres pour lesquelles nous nous interrogeons, tant elles apparaissent inadaptées ou impraticables. C'est en tout cas l'occasion de rappeler que la santé des personnels et des élèves devrait être une préoccupation majeure à l'Education nationale, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Le plan prévu par la circulaire du 18 décembre 2008, auquel s'ajoutent la circulaire aux personnels de santé du 9 Août 2009 et la circulaire du 27 Août 2009, appelle de notre part un certain nombre de remarques.

Nombre de mesures sont difficilement applicables dans le second degré, en particulier, la fermeture éventuelle de « classes ».

- Elle ne correspond pas à la réalité du fonctionnement des établissements dans lesquels le brassage des élèves est permanent : changements de salle, éclatement des classes en groupe pour certains apprentissages (cours de langue, options, EPS...). Il faut y ajouter l'utilisation des gymnases, le fonctionnement des « maisons des lycéens », l'existence des internats, de la restauration scolaire et d'une façon générale de tout ce qui relève de la « vie scolaire ». Les enseignants du Secondaire ont en charge plusieurs classes et certains, de par leur discipline, peuvent intervenir auprès de 500 élèves différents chaque semaine. La question du fonctionnement des internats est essentielle. Ils sont certes un lieu de « risque de contagion » mais ils sont aussi un outil essentiel dans la scolarisation d'un nombre important d'élèves, en particulier dans de très nombreux lycées. Dans certains établissements, notamment ceux à recrutement régional et national, les élèves n'ont pas toujours de correspondants.
- Le fonctionnement de la « vie scolaire » peut être gravement perturbé en cas de pandémie qui touchera obligatoirement les personnels. Un établissement du second degré ne peut fonctionner sans l'activité de l'espace « vie scolaire ». Aucune réflexion ne semble menée sur cette question. Il ne peut fonctionner non plus sans personnels administratifs et de service qui sont au contact de toute la population scolaire et risquent comme les enseignants d'être très vite touchés par la propagation du virus.
- La question des sorties scolaires doit être posée.

Ces spécificités du second degré nous conduisent à penser que la question d'une éventuelle fermeture ne pourrait avoir de sens et d'efficacité qu'au niveau de l'établissement.

En ce qui concerne les annonces faites sur la mise en oeuvre d'une forme de continuité pédagogique en cas notamment de fermeture des établissements :

- Les programmes télévisuels ne peuvent couvrir l'ensemble des disciplines, des niveaux, des séries (pour le lycée) et en même temps tenir compte des choix fait par chaque enseignant en terme de progression au moment de leur diffusion. Toutes les disciplines ne sont pas concernées. Les cours en ligne présentent, pour une utilisation ponctuelle, le même défaut. De plus, même si le taux de pénétration d'internet dans les familles a progressé, il existe un nombre important d'élèves qui ne disposent pas de cet outil à leur domicile. Le risque d'aggravation des inégalités face à la « fracture numérique » est donc bien réel.
- Le rôle d'un « enseignant référent » reste particulièrement flou, notamment sur les tâches qui pourraient lui être assignées sachant qu'une semaine de fermeture correspond au maximum à une trentaine d'heures de cours de disciplines différentes, dont certaines ne peuvent s'exercer qu'en établissement (TP notamment). Il est donc difficile d'apporter à cette date une appréciation pertinente sur ce dispositif. Par ailleurs, il suppose l'utilisation d'équipements informatiques et téléphoniques en total décalage avec la réalité des établissements.

Il faut faire confiance aux enseignants pour prévoir une organisation de leur travail et du travail des élèves en cas de fermeture de l'établissement. Ils le font déjà lorsque des élèves sont en longue maladie, lorsque les transports scolaires ne fonctionnent pas pour cause d'intempéries ou lors de voyages scolaires.

Plus généralement, ce plan appelle de notre part des remarques sur la médecine de prévention dans l'Education nationale et le manque de concertation :

- Faute notamment de médecins de prévention (1 pour environ 18 000 agents), le suivi médical des personnels de l'Education nationale est en effet très mal assuré par l'Etat employeur, qui ne respecte déjà pas en temps ordinaire l'obligation d'assurer la visite médicale obligatoire de ces agents. Les médecins vont donc être submergés. Or, on peut craindre des complications parfois graves en cas de contagion par la grippe A pour certains membres du personnel de l'Education nationale. Des mesures doivent être prises afin de les identifier et de les protéger (femmes enceintes, personnes ayant des maladies respiratoires ou des problèmes cardiaques...). ***Le SNES rappelle sa demande récurrente de recrutement de médecins de prévention.***
- La réactivité est un des éléments importants de toute lutte contre une pandémie. Le rôle des infirmières conseillères de santé est déterminant en prévention et information, comme en cas de repérage. Or, elles sont en nombre insuffisant et se partagent parfois sur plusieurs établissements au cours de la semaine. Les mesures de protection suggérées (se laver les mains, s'essuyer les mains avec du papier jetable, essuyer les poignées de porte et les rampes d'escalier...) supposent que les établissements soient en mesure d'offrir une propreté rigoureuse des locaux, (ce qui n'est pas toujours le cas par manque de personnels d'entretien en nombre suffisant) et que les produits d'hygiène soient mis à disposition des élèves et des personnels en quantité suffisante. ***Les ACMO (agents chargés de la mise en oeuvre de la réglementation d'hygiène et sécurité) doivent disposer du temps nécessaire (décharge de service) pour assurer cette mission.***

- Une réunion du Comité Central Hygiène et Sécurité est prévue le 31 août, mais elle est bien trop tardive. Elle aurait pu permettre des mesures plus en amont et une véritable concertation sur les dispositions à prendre.
- Les commissions d'hygiène et de sécurité qui sont censées exister dans tous les EPLE ayant des sections technologiques et dont l'existence est recommandée dans les autres EPLE constituent un outil essentiel de réflexion et de dialogue associant l'ensemble des représentants de la communauté scolaire. **Le SNES demande que des instructions soient données dans ce sens à tous les EPLE.**

Le SNES demande que les comités départementaux et académiques d'hygiène et de sécurité soient réunis dès la rentrée scolaire aussi souvent que nécessaire par les inspecteurs d'académie et les recteurs afin que les représentants du personnel soient tenus informés et puissent donner leur avis au cours de la phase de pandémie sur les dispositions prises ou à prendre.

Plus d'informations et d'analyses sur : <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique3790>